



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 25 septembre 2019

Madame la Directrice générale
du CCAS de la Ville de Nice

Objet : situation du SIAS OUEST

Madame la Directrice générale,

Le syndicat CGT NMCA tient à vous alerter sur la situation du SIAS OUEST.

Vous n'êtes pas sans savoir que la coordinatrice du service est absente depuis le 19 août 2019 et qu'elle est remplacée par le coordinateur adjoint, qui assure également les missions de travailleur social.

Suite à des problèmes de gestion d'absence, la responsable du Service d'Information et d'Accompagnement des Séniors a adressé une note du 11 septembre 2019, informant les agents que « *le coordinateur adjoint est chargé d'assurer la gestion RH* ». Il y est précisé que « *dans ce contexte de sous effectif, les congés doivent être obligatoirement posés sur la feuille de congé en pièce jointe et signés obligatoirement par le coordinateur adjoint, puis être adressés à la secrétaire RH du SIAS pour être notifiés sur HR et que toute demande adressée directement par mail à la responsable du SIAS et de sa secrétaire sera refusée* »

Pour le syndicat CGT NMCA, cette consigne n'est pas compréhensible. En effet, nous nous interrogeons sur l'impossibilité pour le coordinateur adjoint de valider les congés des agents sur le logiciel RH.

De plus, l'absence d'un travailleur social depuis le 20 août pour congé pathologique, mais également, la multiplicité des missions confiées au coordinateur adjoint, entraînent une surcharge de travail pour les deux agents présents, d'autant plus que les situations d'urgences étaient assurées habituellement par la coordinatrice de service.

Par ailleurs, la non compensation du mi-temps thérapeutique de la secrétaire du SIAS OUEST impacte fortement la qualité de la prise en charge administrative des dossiers et celle de la réception physique et téléphonique des usagers, du fait de son remplacement par des agents d'accueils généralistes non qualifiés pour ces missions.

Dans ce contexte, le défaut d'encadrement technique régulier des professionnelles, du fait de l'absence de la responsable et des multiples missions de l'adjoint, impacte les agents du service.

Pour le syndicat CGT NMCA, cette situation ne peut perdurer et nécessite la compensation du mi-temps thérapeutique de la secrétaire, mais également la mise en place d'un renfort au niveau des travailleurs sociaux.

Plus généralement, la CGT NMCA demande la mise en place d'un groupe de travail sur l'ensemble des SIAS, afin d'analyser la répartition des charges de travail dans l'organisation actuelle.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale du CCAS de Nice, l'expression de nos salutations distinguées.

p/o le syndicat CGT NMCA
Le coordinateur CCAS
Andrew **RENAULT**